

Réf: Dossier N° 022240

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « NIANGADOU COLEX INFORMATIQUE »

Siège social Abidjan, Plateau, marché kahira PLATEAU, Box
D44, BVD CARDE, PARCELLE 184, SECTION CN

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 29/06/ 2021 , et enregistrés au CEPICI le 07/07/ 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « NIANGADOU COLEX INFORMATIQUE »

Objet : Vente de matériels informatiques et bureautiques, consommables informatiques, vente de pièces détachées auto, vente d'article divers.

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement a l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Plateau, marché kahira PLATEAU, Box D44, BVD CARDE, PARCELLE 184, SECTION CN

Dirigeant(s) : M NIANGADOU CHEICKNA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-02723 du 28/07/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°19008/GTCA/RC/2021 du 28/07/2021

